

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le sept novembre,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 31 octobre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 2

Absents : 0

Votants : 29

**PRESENTS** : M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,  
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET,  
M. MARCON, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT,  
Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES** :

M. VIAL : Pouvoir donné à Mme JOLIVET  
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES  
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

**EXCUSES** :

M. VALEYRE  
Mme JANISSET

n° 20231107\_D\_117

**Commission :**

**Finances -  
Mutualisation**

**Objet : Budget  
Annexe ZA La Plaine  
des Mâts : Clôture du  
budget - solde du  
dossier TVA**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation explique au conseil communautaire que pour faire suite au transfert sur le budget général de la dernière parcelle de la zone d'activité, parcelle conservée pour un accès à une éventuelle extension, le budget annexe « ZA Plaine des Mâts » est devenu sans objet.

Il y a donc lieu de clôturer ce budget au 31/12/2023. Les résultats à reporter à la date du 31/12/2023 seront transférés au budget général lors de l'affectation des résultats 2023.

A titre indicatif, le montant des résultats de clôture de ce budget, sous réserve des écritures de fin d'année, est estimé à :

- Déficit d'Investissement :	- 4 810,13 €
- Excédent de fonctionnement :	50 873,02 €

Il convient également de solder le dossier de TVA de ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- le solde du budget annexe « ZA Plaine des Mâts » au 31/12/2023 avec un transfert des résultats au budget général,
- le solde du dossier TVA du budget annexe « ZA Plaine des Mâts »

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231107-20231107\_D\_117-DE  
Reçu le 13/11/2023